



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

Section de l'HERAULT

GESTION PUBLIQUE

CAP Locale Mutations au 01 avril 2010

IERE conséquence des suppressions d'emplois :

Aucune arrivée dans le département, ni en C ni en B

Les élus FO-DGFIP-34 ont dénoncé l'utilisation abusive et détournée de l'ORE. En effet cet outil, car ce n'est qu'un outil a été paramétré pour générer des excédents d'emplois totalement déconnectés de la réalité.

Car la réalité est toute autre.

Les agents le savent bien. Jamais ils n'ont connu une telle situation de manque de moyens, de si mauvaises conditions de travail, dans leurs services ou postes et qui les empêchent de remplir leurs missions avec la qualité indispensable que les usagers sont en droit d'attendre du Service public.

Mais peut-être est-ce justement cette dégradation qui est voulue par nos dirigeants pour justifier certains transferts de tâches vers le privé, mais aussi pour ne pas « choquer » l'opinion publique lorsqu'ils utilisent les fonctionnaires comme variable d'ajustement budgétaire.

Car comment expliquer qu'alors

- que de moins en moins de départs en retraites sont remplacés,

- que de plus en plus les agents dans les services et postes peinent, et ne réussissent à conserver un minimum de qualité du service public rendu que par leur grande conscience professionnelle,

- qu'ils font de plus en plus d'heures supplémentaires non rémunérées,

les ministres persistent à leurs affirmer qu'ils sont trop nombreux et suppriment donc des emplois, plus encore ils les méprisent de plus en plus fréquemment lors de déclarations médiatiques

Dans le département de l'Hérault rappelons que dans la gestion fonction publique c'est 26 emplois qui ont été encore supprimés en 2010 ce qui explique que cette CAP mutations est réduite à une peau de chagrin.

CAP B

Etant donné qu'il n'y a eu que des mutations intra muros, le vote n'a pas eu lieu sur les propositions faites par la Direction.

Toutefois aucune demande de mutation interne n'ayant été satisfaite, les élus FO-DGFIP-34 ont voté contre l'absence d'un mouvement départemental.

Compte tenu des propositions de permutations possibles défendues par FO l'Administration s'est engagée à un meilleur examen aux prochains mouvements..

Les élus FO-DGFIP-34 ont également proposé à la Direction locale de prendre ses responsabilités sur la règle des 2 ans dans un poste que nous trouvons trop rigide voire inadaptée compte tenu de certaines situations. .

Un bon nombre d'agents demande L'ERD, mais la direction s'y oppose au motif que la totalité de la NBI a été distribuée. Rappelons effectivement qu'un quota de NBI est attribué et qu'augmenter le nombre d'agent conduit à des inégalités.

Cependant plutôt que de restreindre une équipe de remplacement, il vaudrait mieux mettre son énergie à obtenir l'augmentation du nombre de NBI en fonction du nombre d'agents affectés à cette équipe.

S'il n'y a pas d'arrivée, il y a tout de même un départ celui de Prost Alain à la Réunion.

CAPC

Les élus se sont étonnés de n'avoir pas été informés es qualité de l'arrivée hors tableau de Mme Anouihl Fabienne et son affectation au service de la compta au 1^{er} janvier 2010 avant cette CAP. Les élus FO-DGFIP-34, ont également fait remarquer que des demandes étaient déjà formulées pour ce service depuis 2008 et bien que prioritaire l'affectation aurait pu être ailleurs et se sont donc abstenus lors du vote à posteriori..

L'Administration répond que cette mutation s'est faite pour des motifs prioritaires de santé.

Sur le seul mouvement interne, les élus Fo se sont abstenus, non sur le mouvement lui-même mais compte tenu du maigre mouvement proposé.

	Au 1/05/2010	
RIOU Joël	SIP Lunel	DRFIP Pensions

Les élus FO-DGFIP-34 :

B : Olivier Goujon, Alain Lattorre , Sylviane Marquier, Didier Herroudj, Albert Bakong, Thérèse Puccinelli

C :: Stéphan Castelin, Jean Vialard, Véronique Yvars

A titre d'information donc sans appel au vote, voici les mouvements

Des agents de catégorie C :

	Au 1/04/2010	
Agents	Affectation actuelle	Affectation nouvelle
ALBERT Frédéric	Montpellier 1 ^{ère} division	Paierie Régionale
COUILLARD Hélène	DRFIP D..Services financiers	DRFIP Budget
DOULAIN Philippe	Paierie Régionale	DRFIP DSF
NAVARRE Philippe	Montpellier Municipale	Montpellier CHR

Des agents de catégorie B :

	Au 1/04/2010	
Agents	Affectation actuelle	Affectation nouvelle
CARRIERE Anne-Marie	CONTROLE BUDGETAIRE	DRFIP DSF
CHAPON Aline	DRFIP BUDGET	MTP municipale
LLOSE Hélène	MTP 2eme DIV	CONTROLE BUDGETAIRE

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu